

## Dispositif pHARe Protocole départemental 71

### INTRODUCTION

700 000 élèves  
victimes chaque  
année

12 % en  
primaire

10 % au collège

4 % au lycée.

Données UNICEF

Des idées reçues

La loi

### Définition

Le harcèlement est une violence répétitive, physique, verbale ou psychologique perpétrée par un ou plusieurs élèves à l'encontre d'un de leur camarade qui est dans l'incapacité à se défendre dans ce contexte précis (Source Eduscol).



Article L511-3-1 du code de l'éducation  
Version en vigueur depuis le 29 juillet 2019

Loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 - art. 5

« Aucun élève ne doit subir, de la part d'autres élèves, des faits de harcèlement ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissage susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité ou d'altérer sa santé physique ou mentale. »

Ce protocole a pour objectif d'aider les directeurs d'école ainsi que les équipes éducatives dans la prise en compte des cas de harcèlement entre élèves. Il propose un processus décrivant les étapes du traitement des situations et indique ce qu'il convient de faire. Il est uniquement à destination des équipes pédagogiques.

L'engagement au programme pHARe doit être présenté en réunion de rentrée, au conseil d'école, par le biais de l'infographie (annexe 3) qui sera annexée au règlement intérieur de l'école.

La situation de harcèlement pourra donner lieu à un fait établissement par l'intermédiaire de l'Inspecteur.

**Dans le cadre du dispositif pHARe (programme de lutte contre le harcèlement à l'école), une équipe ressource est constituée au niveau de la circonscription. (annexe 1)**

Un baromètre des situations possibles est annexé au protocole (annexe 2).

## 1- PREVENIR LE HARCELEMENT

Le rôle majeur de l'école dans la lutte contre le harcèlement est la **prévention**.

Travailler le climat de classe,  
d'école au quotidien



**Amener les pairs à ne pas cautionner le harcèlement,  
et à agir.**

« Souvent, sans public, sans groupe, il n'y a pas de  
harcèlement » Anatol PIKAS

Ressources : guide du climat scolaire, documents de l'OCCE, conseils et intervention du RASED...

La prévention du harcèlement trouve sa place dans :

**Quel travail de prévention mener en classe ? 10 h de formation annuelle des élèves (compétences transversales et explicites : EMC, arts visuels, littérature, EPS...)**

Engager une réflexion sur les temps  
de récréation et de transition.

Aménagement de l'espace, harmonisation des règles entre les classes, matériel,  
APQ, jeux coopératifs, ateliers, messages clairs, médiateurs...

Développer les **compétences psycho  
sociales** et l'**empathie**.

Travail sur les émotions, la littérature, les arts visuels, le vivre ensemble...

Développer la **coopération** et la  
capacité à travailler ensemble

Organisation pédagogique, agenda coopératif, jeux coopératifs, vivre  
ensemble...

Développer la **réflexion**

Ateliers philo, messages clairs, médiateurs, ateliers psycho-Lévine (RASED), de  
sensibilisation avec les acteurs de la communauté éducative : parents, ATSEM ,  
intervenants périscolaires...

Participer au concours « **Non au  
harcèlement** »

<https://www.education.gouv.fr/prix-non-au-harcèlement-12137>

Participer au **Safer Internet Day**,  
journée internationale « internet sans  
crainte »

<https://www.internetsanscrainte.fr/sid>

## 2- PROTOCOLE POUR TRAITER LE HARCELEMENT

Dans tous les cas, **la directrice/le directeur d'école est informé(e) et est garant de la procédure** de traitement des situations de harcèlement.

Tout élève de l'école sera susceptible d'être entendu dans le cadre de ce protocole sans information préalable aux familles.

**Qui conduit les entretiens ?**

En fonction des différents contextes, la directrice/le directeur ou un référent désigné au sein de l'équipe pédagogique. Le directeur/la directrice s'entoure de l'équipe ressources de l'école et de circonscription. Il est

préférable que l'intervenant soit extérieur à la classe d'origine de l'élève intimidé, afin d'aborder la situation avec une posture de neutralité.

**Où ?** Choisir de préférence un lieu neutre dans l'école.

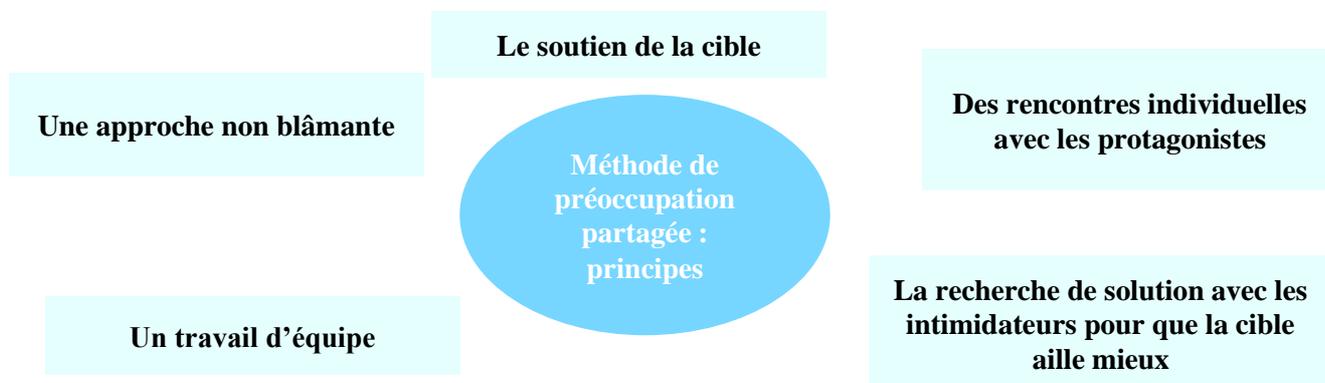
**Quand ?** Dès la prise de connaissance des faits (le jour même si possible pour la cible et l'intimidateur).

**Qui prévenir ?** Une boîte mail spécifique (phare.circo@ac-dijon.fr) sera activée en lien direct avec **l'équipe ressource de circonscription**.

Une fiche de signalement pHARe pourra être établie si la situation ne s'améliore pas (*annexe 7*).

**Comment gérer ? La méthode de préoccupation partagée**

(initiée par [Anatol Pikas](#) et adaptée par [Jean-Pierre Bellon](#), [Bertrand Gardette](#) et [Marie Quartier](#) )



<https://www.preoccupationpartagee.org/>

## Prise en charge d'une situation de souffrance scolaire ou d'une situation d'intimidation

**Attention : aucune confrontation cible/auteur(s)**

**Ni enquête, ni jugement, ni sanction durant ce temps**

**Information de la situation** : révélation des faits. L'important est d'accueillir la parole de la personne qui se confie.

L'école peut avoir connaissance d'une situation de trois manières différentes :

a) L'élève cible se confie : - à un autre élève : l'adulte dialogue avec l'élève confident et informe le directeur d'école.

- à un membre de l'équipe éducative : l'adulte dialogue avec l'élève cible et informe le directeur d'école.

- à ses parents : les parents sont écoutés et orientés vers le directeur d'école.

b) Un élève (confident ou témoin) ou un adulte (personnel ou parent) a connaissance d'une situation de harcèlement dans l'école : il est orienté vers le directeur d'école.

c) Le référent départemental a contacté l'établissement : suite à la réception d'une information par l'intermédiaire du numéro vert « stop au harcèlement » national (le 3020) ou académique.

**Accueil des protagonistes** : entretiens courts (durée maximale de 5 min)

**Traces écrites** : fiches entretiens en annexes à compléter et archiver (*annexes 4 à 6*).

### Traitement de la situation sur 15 jours

ETAPES	Comment faire ?	Comment gérer les entretiens ?	Suivi
<b>ETAPE 1 : Entretien avec l'élève cible</b>	Assurer de la confidentialité, Laisser parler la cible librement, Faire preuve d'écoute bienveillante, Réconforter et soutenir, Rassurer, mettre en sécurité.  Demander à l'élève cible s'il souhaite que ses parents soient informés. L'équipe reste juge selon la gravité de la situation	<i>« Bonjour, je suis heureux(-se) de te recevoir. Mon rôle est de veiller à ce que les élèves se sentent en sécurité. Je suis là pour aider à trouver des solutions. J'ai appris que tu avais vécu des moments difficiles avec tes camarades. Est-ce que tu veux qu'on en parle ? »</i>	<b>RDV à 3/4 jours, puis semaine suivante</b> - Ressenti de l'élève, - Évolution de la situation d'intimidation : poursuite ou arrêt ? - Attitudes des pairs.  <b>Suivi de la situation avec l'élève cible sur la période, l'année, le parcours scolaire.</b> Les élèves cibles peuvent rester fragiles, il est important de leur consacrer des temps d'entretiens courts mais réguliers.
<b>ETAPE 2 : Entretien avec les parents de la cible</b>	La cible est d'accord ou la situation est grave. Les informer de la situation et de son traitement par l'école et l'équipe ressource.		

	<p>Les tenir informés régulièrement de l'évolution de la situation. Instaurer une relation de confiance.</p>		
<p><b>ETAPE 3</b> <b>Entretien avec les intimidateurs / les témoins/ des élèves non impliqués éventuellement</b></p>	<p><b>Deux phases :</b></p> <p><b>1-Recherche de la préoccupation</b> Mentionner l'inquiétude par rapport à un élève. Ne pas évoquer les faits, laisser l'ouverture. Si l'inquiétude n'est pas partagée, arrêter l'entretien, revoir l'élève dans deux ou trois jours après l'avoir engagé à prêter attention à la situation.</p> <p><b>2-Recherche des suggestions</b> Conduire l'élève à proposer des idées pour aider l'élève cible. Le féliciter si des suggestions sont faites, les noter et les répéter en fin d'entretien. Si aucune proposition, mettre fin à l'entretien, revoir l'élève dans deux ou trois jours après l'avoir engagé à réfléchir à des idées.</p>	<p>« Bonjour, je te remercie d'être venu. Je voulais te parler car j'ai appris que ..... n'allait pas très bien en ce moment. As-tu remarqué quelque chose ? »</p> <p>-&gt;<b>OUI</b>, continuer l'entretien : « Je te propose de regarder et de réfléchir à quelque chose que l'on pourrait faire ou proposer pour que..... aille mieux. »</p> <p><b>Si suggestions :</b> « Je note tes propositions. Je te propose de se revoir dans une semaine pour voir si cela a fonctionné. Je te félicite de ces propositions et te remercie. »</p> <p><b>Si aucune suggestion :</b> « On se revoit dans 2/3 jours pour en reparler. En attendant, tu peux réfléchir à des idées pour aider..... »</p> <p>-&gt;<b>NON</b>, arrêter l'entretien : « On se revoit dans 2/3 jours pour en reparler. En attendant, essaye de voir si tu remarques quelque chose. »</p>	<p>- La semaine suivante, puis - Sur la période, - Sur l'année.</p> <p>Si récidive : - RDV en présentiel avec chaque famille concernée.</p>
<p><b>ETAPE 3 bis avec les intimidateurs / les témoins/ des élèves non impliqués éventuellement</b></p>	<p>Si nécessaire suite à la phase précédente.</p>	<p>« Bonjour, on s'était vus pour parler de ..... Alors, as-tu remarqué quelque chose cette fois ? » <b>OUI</b> « Je te remercie pour ton aide. » « As-tu pensé à quelque chose à proposer pour qu'elle/il aille mieux ? » « Je note tes propositions et je t'en félicite ». « On fait ce que tu proposes. On peut se revoir la semaine prochaine pour voir si ça marche. D'accord ? » « Je te remercie ».</p>	

<b>ETAPE 4</b>	Différentes actions peuvent être mises en place suite à la période de traitement : <ul style="list-style-type: none"><li>- En cas de danger ou risque de danger : prévenir l'IEN, transmission d'une information préoccupante si nécessaire.</li><li>- En interne et/ou en externe : prise en charge avec soins et/ou soutien psychologique, information des adultes de l'école (équipe pédagogique, personnels du périscolaire).</li></ul>	

## **Liste des annexes**

Annexe 1 : Equipe ressource de circonscription

Annexe 2 : Baromètre des situations possibles

Annexe 3 : Infographie

Annexe 4 : Fiche d'entretiens avec l'élève cible

Annexe 5 : Fiche d'entretien avec les parents de l'élève cible

Annexe 6 : Fiche d'entretiens avec l'intimidateur

Annexe 7 : Fiche de signalement PHARe